

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DECEMBRE 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 43

Nb. de représentés : 8

Nb. d'absents : 2

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à 17h09, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 43/2120 :

Bois d'Olives : Convention opérationnelle d'acquisition foncière et de portage n°16 25 12 à passer entre la Commune de Saint-Pierre et l'Etablissement Public Foncier de la Réunion (EPF Réunion) pour l'acquisition du bien cadastré section IE n°552

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUÉ Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mario, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Héléna, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël, BASSE Pascal, BOYER Thierry, BANDAMA ATIAMA Yvonne.

REPRESENTE (S) :

MM. TEVANEE Jean François (par Monsieur TAN Willy), BRET Jean Paul (par Madame CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela), PALIOD Marie Claude (par Monsieur DIJOUX Stéphano), MALET Viviane (par Monsieur David LORION), CADET André (Monsieur BALZANET Jonhy), BELLON Stéphen (par Madame PAPY Anne Marie), RIVIERE Christelle (par Madame ROUVRAIS Simone), BALAYA GOURAYA Armand (par Monsieur ANDA).

ABSENTS :

MM. SAUTRON François, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 23 décembre 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 10 décembre 2025.



Le Maire,
Date de réception en préfecture : 14/12/2025
Date de transmission : 23/12/2025
Date de réception préfecture : 23/12/2025

1

Affaire n°43/2120 : Bois d'Olives : Convention opérationnelle d'acquisition foncière et de portage n°16 25 12 à passer entre la Commune de Saint-Pierre et l'Etablissement Public Foncier de la Réunion (EPF Réunion) pour l'acquisition du bien cadastré section IE n°552.

Foncier - Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

Le Maire rappelle à l'Assemblée, les missions de l'Établissement Public Foncier de la Réunion (E.P.F. Réunion – adresse : 7 rue André Lardy, La Mare 97438 Sainte Marie) qui réalise des acquisitions foncières pour le compte de ses membres ou de toute personne publique pour la constitution de réserves foncières destinées à la réalisation des équipements publics ou des opérations d'aménagement.

Dans le cadre des portages fonciers et financiers de l'Établissement Public Foncier de la Réunion (EPFR), le Maire soumet à l'Assemblée la convention opérationnelle d'acquisition foncière et de portage n°16 25 12 entre la Commune de Saint-Pierre et l'EPF Réunion ainsi que l'annexe financière annexée, dont les principaux termes sont ci-dessous désignés.

Bien concerné par l'acquisition :

Section	Superficie cadastrale	Adresse du bien	Situation
IE n°552	1168 m ²	21 Bois d'Olives Trois Mares (97432)	Non bâti

- Zonage Eco PLU approuvé : Ug

- Emplacements Réservés à l'Eco PLU : ER n°51 (Aménagement d'une voie partagée d'une emprise de 8 m) et ER n°52 (Aménagement d'une desserte inter-quartiers Bois d'Olives d'une emprise minimale de 3.5 m)

- Propriétaire : Mme ZOROBABEL née LAPLAGNE Marie Sylvaine

- Nature du bien : Non bâti

- Etat d'occupation : Réputé libre de toute location ou occupation

- Autre information : Ce foncier est contigu au foncier communal cadastré IE n°551 de 1150 m² (concerné par les Emplacements Réservés n°52 « Aménagement d'une desserte inter-quartier Bois d'Olives d'une emprise minimale de 3,5m » et ER n°33 « Aménagement du Canal Saint-Etienne d'une emprise de 15m »).

Prix d'achat du terrain par l'EPFR : 249 000 €

Destination du bien : Équipement Public

Gestion : Gestion communale dès acquisition par l'EPF Réunion

Modalités de portage et de rétrocession (cf. Annexe 1 de la Convention sus-mentionnée)

. Durée de portage : 7 ans à compter de l'acquisition par l'E.P.F Réunion

. Différé de règlement : 4 ans

. Nombre d'échéances : 4 échéances annuelles

. Taux de portage : 0.75 % par an

. Coût d'intervention de l'EPFR : néant

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

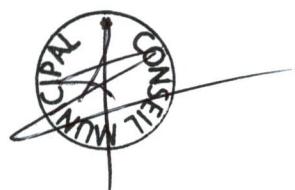
• **D'APPROUVER la convention opérationnelle d'acquisition foncière et de portage n°16 25 12 entre la Commune de Saint-Pierre et l'Établissement Public Foncier de la Réunion (EPF Réunion)**

• **DE L'AUTORISER à signer toutes pièces liées à cette affaire notamment la convention opérationnelle d'acquisition foncière et de portage n°16 25 12 ainsi que l'annexe financière**

Numéro d'attribution : 974-219740164-20251217-43-2120-DE
Numéro de télémission : 974-219740164-20251217-43-2120-DE
Date de réception préfecture : 23/12/2025

ci-annexées, et par ailleurs l'acte de rétrocession à la Commune de Saint-Pierre à l'issue du portage foncier et financier.

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20251217-43-2120-DE
Date de télétransmission : 23/12/2025
Date de réception préfecture : 23/12/2025